



## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 décembre 2012

**Présidence**

Monsieur Pierre DESSEMONTET, Président

**Ouverture**

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames les Municipales,  
Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Mesdames et Messieurs du public,  
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,  
Chers blogueurs et autres twitteurs,

Il est 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

---

**1. APPEL**

M. le Municipal Marc-André BURKHARD est excusé pour cette séance.

**Membres excusés :**

Mmes et MM. les Conseillers : Elisabeth DESCAMPS, Claire-Lise DETREY, Louisa DIAZ et Anne-Louise GILLIÉRON, Guy ANGÉLOZ, Daniel BURDET, Jean-David CHAPUIS, Robin DELISLE, Laurent GABELLA, Eric GENTIZON, Philippe GRUET, Samuel GURTNER, Jean-Claude PEREY, Paul-Arthur TREYVAUD et Giancarlo VALCESCHINI.

**Membre absente :**

Mme la Conseillère Catherine CHEVALLEY

Membres présents	<b>84</b>
Membres excusés	<b>15</b>
Membres absents	<b>1</b>
Effectif actuel	<b>100</b>

---

**2. APPROBATION DU PV  
DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE  
2012**

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Tel que présenté, le procès-verbal du 1<sup>er</sup> novembre 2012 n'appelle aucun commentaire.

**Vote**

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

---

### 3. DÉMISSION

En date du 5 novembre dernier, le Conseil a reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président,

*Après de nombreuses années passées au Conseil communal, il est venu pour moi le moment de passer la main et de laisser la place à des forces nouvelles.*

*Pendant toutes ces années passées au Conseil, j'ai énormément eu de plaisir à siéger, de prendre des décisions importantes pour la ville, notre région et surtout pour la population.*

*Malgré quelques déceptions sur la tournure des votations que j'aurai aimées plus positives, mais on appelle cela la démocratie.*

*Pour permettre à mon successeur de pouvoir voter sur le budget 2013, je vous prie de prendre en compte ma démission avec effet dès ce jour.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Yves RICHARD.

M. Yves RICHARD a accédé à ce Conseil au 1<sup>er</sup> janvier 1994 pour le parti radical, devenu depuis le parti libéral-radical. Il en était donc à sa 5<sup>ème</sup> législature. Il a notamment été membre suppléant de la Commission de gestion en 1995 puis membre de 1996 à 1998. Il a également participé à de très nombreuses commissions ad'hoc, traitant de sujets divers pour lesquels il a ardemment défendu les intérêts de la ville. Il fut également jusqu'à récemment président de sa formation politique, le parti radical-démocratique yverdonnois.

Avec M. Yves RICHARD, c'est une vraie figure, un radical à l'ancienne, j'avais envie de dire, une personnalité comme on n'en fait plus, qui s'en va après 19 ans de Conseil communal. Un homme de convictions, qui s'affirmaient d'ailleurs haut et fort dans cette salle, très actif également à l'occasion des stands au marché, mais également un homme de dialogue, qui me confiait il y a quelques jours encore que le climat d'affrontement dans lequel nous baignons depuis quelque temps avait joué un rôle dans la décision qu'il avait prise.

En tout état de cause, elle nous vaut cet événement extrêmement rare : une assermentation dans le groupe PLR.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement M. Yves RICHARD pour son engagement durant toutes ces années au sein de notre Conseil et lui adresse mes meilleurs vœux pour l'avenir.

### 4. ASSERMENTATION

La démission de M. Yves RICHARD laisse le Conseil communal avec un siège vacant.

M. Patrick DÉRIAZ, premier des viennent-ensuite de la liste du PLRY, né en 1965, domicilié à la rue Françoise-Perret 1 à Yverdon-les-Bains a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Yves RICHARD.

Je prie M. Patrick DÉRIAZ de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

M. Patrick DÉRIAZ, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

*Lecture du serment par M. le Président Pierre DESSEMONTET.*

**M. Patrick DERIAZ** : « Je le promets »

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil. Je vous y souhaite la bienvenue et d'y vivre une expérience enrichissante et passionnante. Je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal, par l'entremise de nos scrutateurs, et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

**5. COMMUNICATIONS  
DU PRÉSIDENT**

*Vœux*

M. le Municipal Marc-André BURKHARD a subi une nouvelle intervention chirurgicale qui nécessite cette fois quelques semaines de repos. Il est donc excusé pour les deux séances du Conseil communal de décembre. Au nom du Conseil, j'adresse à M. le Municipal Marc-André BURKHARD tous nos meilleurs vœux pour un prompt rétablissement. Nous nous réjouissons de le retrouver parmi nous en début d'année prochaine.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Liste complémentaire  
UDC*

Le Bureau électoral a pris acte dans sa séance du 26 novembre dernier, du dépôt de la 4e liste complémentaire UDC avec les deux candidats suivants : M. Roland VILLARD et Mme Chantal CLERC. Ces personnes feront leur entrée au Conseil communal lors de prochaines démissions au sein du parti UDC.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Retrait motion Christian  
GIROUD*

Le Bureau du Conseil communal a pris acte le 13 novembre dernier du retrait de la motion de M. le Conseiller Christian GIROUD intitulée "Pour une politique de l'énergie visant à l'autonomie énergétique, favorable aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, du 6 septembre 2012.

Ce retrait fait suite à deux séances de commission, qui n'a dès lors pas besoin de déposer un rapport.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courriel Commission des  
finances de Payerne*

En date du 22 novembre dernier, nous avons reçu un courriel et une lettre ouverte adressés aux législatifs communaux de la part de la Commission des finances de Payerne, au sujet des problèmes budgétaires des communes en raison des reports de charges décidés par le Canton, courriel qui vous a été transféré.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courriel Jean-Bernard  
MATHEY*

Ce jour, le bureau du Conseil a pris connaissance d'un courriel de M. Jean-Bernard MATHEY, intitulé « Yverdon-les-Trous », et qui concerne l'état du revêtement de certaines rues de notre Ville. Après concertation par voie électronique avec le Bureau, cette missive ayant un caractère purement administratif, elle est transmise à la Municipalité. Le secrétariat du Conseil tient à disposition des membres de notre assemblée ledit courriel.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 10 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Motion de M. le Conseiller Christian GIROUD
- Une Motion de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN

- Une Interpellation de M. le Conseiller Bart WIND
  - Une Question de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN
- 

6. **COMMUNICATIONS**  
**DE LA MUNICIPALITÉ**

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous prenons acte de la communication CO12.09 concernant le plan des investissements et de la CO12.10 concernant le bilan du festival Sonisphère.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Oui, M. le Président.

**Mme la Municipale Marianne SAVARY :**

Compte tenu de la récente acceptation par la population, de l'initiative *Stop aux bouchons*, la Municipalité a jugé préférable de retirer le préavis PR12.25PR demandant au Conseil communal un crédit d'investissement de Fr. 6'470'000.-- pour réaliser une liaison routière limitée à 30km/h entre la rue de la Graveline et la rue Roger-de-Guimps, afin d'assurer l'accès au complexe sportif des Isles. Pour les raisons déjà invoquées lors de la dernière séance de ce Conseil, la Municipalité aurait souhaité pouvoir maintenir ce préavis afin d'aménager cette accès au plus vite. Toutefois, en l'absence de consensus sur cet objet, elle a choisi de retravailler ce projet dans le cadre de la réalisation de la route de contournement. A ce jour, il n'est ainsi pas possible de déterminer quand un nouveau préavis pourra être adressé à ce Conseil communal.

Le retrait du préavis PR12.25PR s'inscrit dans le cadre d'une réévaluation complète des grands projets de la ville actuellement menée par les services administratifs concernés. La réalisation d'une route de contournement au sud-ouest de la ville nécessite en effet de revoir les priorités de développement et le plan des investissements pour les prochaines années tels qu'ils ont été fixés récemment par la Municipalité. De plus, tous les projets urbains qui doivent voir le jour à proximité du tracé de la future route de contournement devront être réévalués à l'aune de cet ouvrage.

Suite à la campagne politique animée autour de l'initiative *Stop aux bouchons*, la Municipalité invite aujourd'hui à la reprise du dialogue et de la concertation entre les différents partis politiques au sujet des projets de développement d'Yverdon-les-Bains. L'avenir de la ville doit être une priorité pour l'ensemble des acteurs politiques et faire l'objet d'un consensus large. La Municipalité souhaite jouer un rôle rassembleur dans ce contexte. Dès que possible, elle invitera le comité d'initiative *Stop aux bouchons* pour entamer les discussions en vue de la mise en œuvre du processus de réalisation de la route de contournement, conformément au texte voté. Elle souhaite également provoquer une rencontre avec l'ensemble des responsables des groupes politiques pour chercher avec eux des solutions. Elle espère ainsi œuvrer à l'apaisement général et à la reprise d'un travail politique serein au sujet du développement d'Yverdon-les-Bains.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Oui, M. le Président. Cette communication concerne le processus de consultation relatif au projet d'agglomération de deuxième génération.

Je souhaite vous informer que le Comité de pilotage d'AggloY a pris acte dans sa réunion du 3

décembre dernier, de l'acceptation par le corps électoral yverdonnois de l'initiative *Stop aux Bouchons*.

Le Comité de Pilotage a constaté que la création d'une nouvelle voie de circulation telle que demandée par le vote populaire aurait de nombreux impacts sur les concepts de mobilité (trafic individuel motorisé, transports publics, mobilité douce) actuellement proposés dans le cadre du projet d'agglomération de deuxième génération. Ces impacts devront faire l'objet d'études chiffrées dans les mois à venir et de discussions avec les services de l'État et la Confédération afin de réactualiser le concept de mobilité d'AggloY et de définir de nouvelles priorités. Il s'agira notamment de déterminer précisément les mesures pour lesquelles un subventionnement via le Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération est maintenu dans le cadre du projet de deuxième génération.

Dans l'intervalle, le Comité de pilotage souhaite que la consultation actuellement en cours sur le projet de deuxième génération puisse permettre de poursuivre sereinement le débat avec la population. Il apparaît essentiel aux yeux du COPIL qu'après une campagne intense comme l'ont vécue les habitants d'Yverdon-les-Bains, AggloY puisse continuer à servir de plateforme de débat. A cet effet, il a été décidé de prolonger la phase de consultation jusqu'au 31 décembre 2012.

La décision de maintenir le processus de consultation en cours tient aussi au fait que plusieurs mesures concernent exclusivement les autres communes de l'agglomération et ne sont donc pas touchées par la décision du corps électoral yverdonnois.

Je rappelle, pour mémoire, enfin que les documents de consultation sont disponibles sur le site dédié à cet effet [www.consultation-aggloy-2012.ch](http://www.consultation-aggloy-2012.ch) et sont consultables dans les greffes de chaque commune. Les commentaires et remarques peuvent être inscrits directement sur le site, laissés au greffe consulté ou transmis par poste au bureau d'agglomération.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Merci M. le Syndic, la Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Non, M. le Président.

7. **PRÉAVIS**  
**N° PR12. 25PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 6'470'000.--**

- POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS ROUTIERS, DE MOBILITÉ DOUCE ET D'INFRASTRUCTURES ENTRE LA RUE DE GRAVELINE ET LA RUE ROGER-DE-GUIMPS, SOIT ENTRE LES KM 1'500 ET 1'900 DE L'AVENUE DES TROIS-LACS,
- AINSI QUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES PGEE POUR LA GESTION DES EAUX DE SURFACE DU SECTEUR DES ÎLES

L'ADOPTION DES RÉPONSES AUX OPPOSITIONS DU PROJET SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Le point 7 est désormais caduc.

**Le PR12.25PR a été retiré par la Municipalité.**

8. PRÉAVIS  
N° PR12.36PR

CONCERNANT LA 2ÈME SÉRIE DE COMPLÉMENT AU BUDGET 2012.

 **MME CATHERINE CARP**, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPOTRICE.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, Mme Catherine CARP donne lecture des remarques ainsi que des conclusions du rapport.

**Mme la Conseillère Catherine CARP :**

La Commission rappelle que, conformément à l'article 2 du préavis relatif au budget, lorsqu'une dépense de plus de Fr. 50'000.- non prévue au budget doit être engagée dans l'urgence, la Municipalité doit en informer le Conseil. Dans le cas précis (compte 812.3135), il y a eu deux ou trois postes où la Municipalité aurait par conséquent dû transmettre une communication au Conseil. La Commission des finances rappelle cette règle et invite la Municipalité à s'y conformer à l'avenir.

**Conclusions**

Après avoir reçu les compléments d'informations utiles et en tenant compte de la remarque de la Commission concernant les compétences municipales, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis PR12.36PR, tel que présenté par la Municipalité.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

*Discussion sur article 1*

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1, je vais vous lire les titres de chapitres. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir. Je vous prie également de préciser le numéro du compte sur lequel vous intervenez au début de votre prise de parole.

*3. Urbanisme et Bâtiment*

**Mme la Conseillère Aude BRIAND :**

Lors de la séance de notre Conseil du 2 février dernier, j'avais posé la question suivante : je souhaitais connaître le montant du dépassement du chantier de l'Ancienne Poste notamment en raison du retard du chantier. Mme la Municipale Marianne SAVARY m'avait promis une réponse lors d'un prochain Conseil.

La question étant toujours ouverte, peut-on savoir quel est ce montant ? Que comprend-il ? Et dans quel compte est-il attribué ?

D'autre part, je souhaite féliciter la personne d'Urbat qui a eu l'audace de modifier l'éclairage prévu dans le préavis. En effet, la réalisation est de toute beauté, elle permet à Yverdon-les-Bains de faire la une, notamment dans des revues spécialisées. Je vous remercie d'avance de ces précisions.

**Mme la Municipale Marianne SAVARY :**

Vous me demandez dans quel compte cela figurait. ce que vous considérez comme un éventuel dépassement n'a pas de compte attribué, pour deux raisons.

La première raison, c'est qu'il n'y a pas de dépassement dans le cadre du chantier de l'Ancienne Poste 4. La deuxième raison c'est que ce chantier étant géré par un crédit d'investissement, il ne figure de toute façon pas au budget. Voilà.

Des précisions ont été données sur les différents postes de ce chantier à la Commission de gestion. N'ayant pas de dépassement, je n'ai pas de réponse à vous donner sur cette question. Toutefois, si vous désirez néanmoins des informations complémentaires sur ces comptes-là, je vous les fournirais volontiers.

5. *Éducation et Jeunesse*  
717.3011 *Traitements*

Pour ce qui est de vos félicitations au sujet de l'éclairage, je vous en remercie et les transmettrai aux personnes concernées.

**Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :**

Engagement d'une cheffe de service adjointe et d'une responsable du secteur enfance, d'un montant de Fr. 77'600. --.

Cela n'a pas fait l'objet d'une communication apparemment, comme l'a relevé la Commission des finances. J'aimerais savoir quel était le degré d'urgence et pourquoi nous n'avons pas eu droit à une communication ?

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Effectivement, Mme la Conseillère, il n'y a pas eu de communication. Il y a eu, par contre, une conférence de presse et un communiqué de presse qui expliquait finalement la fusion de deux services avec à la fois, le départ à la retraite de l'ancien chef des affaires sociales et à la fois le départ à la retraite de la coordinatrice du réseau d'accueil de jours d'Yverdon-les-Bains. Il a bien fallu remplacer ces deux personnes et puis, en fusionnant les deux services, on s'est rendu compte qu'on pouvait engager, non pas un chef de service des affaires sociales, mais bien une adjointe du chef de service du nouveau service JECOS.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

J'ouvre la discussion sur l'article 1 en général.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à l'unanimité moins quelques abstentions.

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à l'unanimité.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR12.36PR est accepté** à l'unanimité.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** Des compléments au budget 2012 représentant au total une augmentation de charges de Fr. 838'000. -- et une augmentation des revenus de Fr. 0.- sont accordés à la Municipalité.

**Article 2 :** La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2012	-2'809'620
- augmentation des charges 1 <sup>ère</sup> série	- 738'000
+ augmentation des revenus 1 <sup>ère</sup> série	25'000

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	209'200	
2. Finances	18'400	
3. Bâtiments et urbanisme	248'000	
4. Travaux et environnement	121'600	
5. Education et Jeunesse	104'800	
6. Police et sports	54'000	
7. Culture et Tourisme	17'000	
8. Service des Energies	65'000	
Charges supplémentaires	838'000	838'000
Revenus supplémentaires		
<b>Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires</b>		<b>4'360'620</b>

9. PRÉAVIS  
N° PR12.35PR

CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2013.

 MME CATHERINE CARP, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTRICE.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ont reçu une copie du rapport de la Commission des finances. Mme Catherine CARP donne lecture de l'entier du rapport.

**Mme la Conseillère Catherine CARP :**

La Commission des finances a siégé les 5, 12 et 19 novembre 2012 pour l'étude du budget.

La délégation municipale était composée de M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL ainsi que de M. Pierre MEYER, Chef du Service des Finances. Ils ont répondu à l'ensemble des questions de la Commission, qui a apprécié les clarifications et les compléments d'informations apportés.

**Généralités**

En préambule, la Commission des finances invite les Conseillers communaux à se référer aux remarques préalables figurant dans le texte d'introduction du préavis municipal.

**Intérêts**

La Commune bénéficie de la bonne stabilité des taux d'intérêts. Le total des intérêts représente un montant d'environ 5 millions de francs par an. Si les taux augmentent, cette charge financière augmente et la capacité financière, notamment d'autofinancement, de la Commune diminue d'autant (effet boule de neige). Notre Commune privilégie des prêts à taux fixes de longue durée.

Ces prochaines années, le plan des investissements prévoit en moyenne 35 millions de francs d'investissement par année (pour autant que tous les projets soient réalisés). Si l'on considère une marge d'autofinancement d'environ 15 millions cela implique qu'environ 20 millions devront être empruntés chaque année.

Actuellement, la Commune bénéficie d'un bon rating et obtient donc de bonnes conditions de prêt.

**Intégration de la police régionale et du SIS**

Les salaires et les soldes sont versés par la Commune et les prestations sont refacturées aux

différentes communes faisant partie des deux associations.

#### Rentrées fiscales

Le budget prévoit une légère hausse de celles-ci. Il est à relever que les montants encaissés sur les personnes morales à titre d'impôts sur le bénéfice sont peu élevés.

#### Péréquation

La Commune reste bénéficiaire lorsque l'on additionne la péréquation intercommunale et la facture sociale. La Commune pourrait même toucher plus, mais en raison de sa situation financière, le système de péréquation place Yverdon-les-Bains dans le petit groupe des communes dont le résultat net de la péréquation est plafonné à 4 points d'impôts (résultat de la péréquation + facture sociale), augmenté des dépenses thématiques.

#### Les dépenses thématiques

Les dépenses thématiques sont les dépenses liées aux routes et infrastructures, aux transports publics, aux transports scolaires et aux forêts. Pour l'ensemble des dépenses concernant les routes et infrastructures, les transports publics et scolaires, 8 points d'impôts sont à la charge de la Commune et pour les forêts, 1 point. Le taux de prise en charge, par le Canton, est calculé selon le total des dépenses thématiques de l'ensemble des communes vaudoises et l'enveloppe globale à disposition ; il varie entre 60 et 75% (maximum). Pour le budget 2013, ce taux est estimé à 65%. Pour rappel, la valeur du point d'impôt à Yverdon-les-Bains se monte à environ 700'000 francs.

#### Constat de M. le Syndic

Malgré une situation économique plutôt favorable (pas de véritable situation de crise), la facture sociale augmente constamment et la plupart des communes ne parviennent pas à boucler leur budget.

#### Réorganisation interne

La Commission des habitants, la Mobilité (créée en 2012) et Agenda 21, qui dépendaient d'URBAT, ont été transférés à l'Administration générale.

#### Budget 2013

Le budget de fonctionnement 2013 présente un excédent de charges de Fr. 3'667'620.- (excédent de charges de Fr. 2'809'620.- en 2012, avant compléments). Néanmoins, la marge d'autofinancement reste stable (Fr. 14'508'880.- versus Fr. 14'264'780.-, avant compléments). L'augmentation très probable de la dette communale sera liée aux nombreux projets d'investissements qui devront être réalisés dans les prochaines années.

#### Conclusions

Le budget présenté est déficitaire malgré une période économiquement favorable. Compte tenu de son développement, la Commune devra faire face à de nombreux investissements, ce qui alourdira la charge de la dette. Aujourd'hui, la facture sociale augmente et les taux d'intérêts sont très bas. La Commune se doit de rester attentive à l'évolution de ces deux paramètres.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous propose, M. le Président, Mmes et MM les Conseillers, d'accepter les articles 1 et 2 du préavis PR11.35PR tel que proposé par la Municipalité.

#### **M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Avant de vous lire le tableau qui suit, je vous prie de prendre votre budget à la page 14, je vous lis les titres de chapitres et les paragraphes. Je vous demande de vous manifester si vous souhaitez prendre la parole. Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le compte auquel vous faites référence et si possible le numéro de la page.

*Discussion sur article 1*

Pour éviter une lecture fastidieuse des charges et revenus par dicastère après la lecture du détail du budget, je me permettrai, sauf avis contraire de votre part, de lire ces chiffres au fur et à mesure lorsque nous aborderons les chapitres en question.

- 1 Administration générale
- 10 Autorités
- 100 Conseil communal

**Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF:**

M. le Syndic, cette question s'adresse à vous. J'imagine que vous allez très vite voir où je veux en venir.

Au mois de juin 2012, j'avais demandé par le biais du Bureau, une informatisation de la salle de ce Conseil, avec un aménagement de tables et tout. J'ai eu beau chercher dans le budget, je sais que cela ne concerne pas que le Conseil communal, mais je ne connais pas exactement la répartition des comptes. Qu'en est-il, aurons-nous un jour une salle informatisée avec un peu plus de possibilité de s'étendre au niveau de nos dossiers ? Comme c'est pas pour 2013, est-ce qu'on ose espérer que cela avance quand même dans vos dossiers ?

Et ma deuxième question, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de libérer au moins le Wifi plus de 2 heures, comme c'est autorisé maintenant au sein de l'Hôtel de Ville, pour qu'on puisse déjà avoir accès à quelques petites recherches, si on veut le faire sur internet ?

**M. Daniel Von SIEBENTHAL, Syndic :**

Tout d'abord, Mme la Conseillère, l'aménagement de cette salle ne concerne pas le budget, mais concernera un projet d'investissement, puisque, vous le savez pour l'avoir étudié, cela dépasse ce que l'on considère comme étant amortissable en une année.

Maintenant, vous avez posé des questions. Vous avez fait un avant-projet, des esquisses de ce pourrait être cette salle, et lorsqu'on veut trouver une solution à des problèmes, souvent, on découvre d'autres problèmes. Et aujourd'hui, nous sommes confrontés à la situation un peu ubuesque qui semble nous montrer que cette salle ne devrait pas accueillir cent personnes pour des questions de sécurité. Alors, ne partez pas tous en courant, nous n'avons pas la réponse définitive, mais nous avons un tout petit souci à ce sujet que nous sommes en train de vérifier, notamment avec notre Service Incendie et de Secours, pour voir si on peut rester et continuer à siéger dans cette salle, s'il faut passer à l'Aula Magna, ou, comme le proposaient certains il y a quelques années, peut-être réduire le nombre de Conseillers, mais ce serait dommage que pour cette raison-là, il faille en arriver là. L'étude se poursuit, Mme la Conseillère, et nous allons vous tenir au courant aussi rapidement que possible de l'évolution de ce dossier.

Je ne me souviens plus de la 2<sup>e</sup> question ... Le Wifi, voilà un autre sujet intéressant. Nous avons aussi un problème de Wifi. Bon, nous on est connecté en permanence lorsqu'il marche. On a des problèmes de Wifi dans ce bâtiment notamment et nous en avons discuté pas plus tard qu'hier, en Commission informatique communale pour dégager des montants rapidement pour changer notre système Wifi, ce qui permettra de renforcer ce Wifi ici et d'offrir aux Conseillers communaux une infrastructure de qualité dans des délais que nous souhaitons aussi brefs que possible. On peut imaginer que d'ici la fin du premier trimestre 2013, cette question soit réglée, au moins sur cet aspect-là.

- 1 Administration générale
- 10 Autorités
- 100 Conseil communal
- 101.3526 Promotion économique

**M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :**

Je souhaite intervenir sur le compte 101.3526 « Promotion économique » que je souhaite mettre en relation avec un compte sur lequel on va bientôt arriver qui est à la page 24, 210.4011 intitulé « Impôt sur le bénéfice des sociétés ».

Ma question est la suivante : ce budget pour la promotion économique subit une hausse, qui me paraît être, personnellement, une bonne chose, ma question est donc double, quelle en est la raison, premièrement et deuxièmement, est-ce à dire que la Commune s'attend à accueillir de nouvelles entreprises dans l'année qui suit, ce qui pourrait expliquer le 2<sup>e</sup> compte dont je viens de parler, qui subit également, lui, une hausse de l'impôt sur le bénéfice ? Mes deux questions sont

posées en relation avec le rapport de la Commission des finances qui fait état d'un impôt topique qui est relativement faible, ce qui est aussi relativement dommage pour Yverdon-les-Bains puisque accueil d'entreprises égale promotion et création de places de travail.

Merci pour vos réponses.

**M. Daniel Von SIEBENTHAL, Syndic :**

Ce compte augmente effectivement, mais je cherche pourquoi ... C'est l'augmentation à la cotisation de l'ADNV qui fait augmenter le compte, puisque l'ADNV a défini un nouveau mode de contribution à cette association.

Nous avons revu le mode de calcul des cotisations qui inclut dorénavant deux participations que la Commune d'Yverdon-les-Bains finançait pratiquement seule, c'était une contribution à bien plaisir pour des activités de l'ADNV en soutien à la Ville d'Yverdon-les-Bains elle-même, c'était Fr. 75'000.-- par année, et l'action de communication qui était financée par cinq communes de la région, qui maintenant est financée par l'ensemble des communes. Donc, nous avons une légère augmentation à ce titre-là.

C'est à peu près tout ce que je peux vous dire. Grosso modo, ça ne change pas grand chose sur l'action, l'activité de la Commune en matière de promotion économique.

Vous faites un lien avec l'impôt sur les personnes morales. Alors, cet impôt est extrêmement difficile à calculer et nous ne sommes jamais très précis. Nous avons eu des années un peu difficiles parce qu'il a fallu rattraper des contributions que nous estimions plus élevées et qui ne se sont finalement pas avérées l'être, mais nous sommes relativement prudents. Nous les avons un peu augmentées cette année, mais sans pouvoir être sûrs que nous obtiendrons l'argent escompté. Il est beaucoup plus difficile de mesurer le revenu sur les personnes morales que sur les personnes physiques, même si déjà là, nous avons quelques surprises, parfois.

5 Jeunesse et  
Cohésion sociale  
700 Direction et adm.  
JECOS  
700.3904 Locations  
internes

**Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER :**

J'aurais voulu avoir le détail des locations internes, c'est ma première question et ma deuxième question, où est-ce que se trouve la contrepartie dans les recettes ?

**M. Jean-Claude RUCHET, Municipal :**

En préambule, j'aimerais signaler que ce compte 700, budget 2013 c'est finalement la mise en commun des comptes 700 et 717 budget 2012. Si je le dis, c'est que dans le cadre du compte 717.3904 budget 2012, vous avez des locations internes pour un montant de Fr. 265'400.--. Si vous rajoutez les Fr. 2'000.-- du compte 700.3904 budget 2012, vous arrivez bien au budget 2013 avec un compte à Fr. 267'400.--.

Concernant ces objets, il s'agit des locaux du service à la rue de Neuchâtel 2, il s'agit des locaux à la rue de Neuchâtel 4, il s'agit du Conservatoire de musique du Nord-vaudois et il s'agit de petites locations de salles.

Les recettes, vous les trouvez sur les comptes 346.4904 et 454.4904, c'est à dire « Bâtiment patrimoine financier ou administratif » (loyers internes).

5 Jeunesse et  
Cohésion sociale  
720 Prévoyance sociale  
720.3515.01 Participation  
à la facture  
sociale

**M. Daniel Von SIEBENTHAL, Syndic :**

J'aimerais juste apporter une précision à ce compte puisque, vous avez peut être lu dans la presse que le Conseil d'État avait accepté de faire "un cadeau aux communes", cadeau de la somme de Fr. 21'000'000.-- qui correspond au rattrapage d'une bascule de points d'impôt sur la facture sociale.

Donc, il était prévu dans la convention entre les communes et le Canton qu'il y aurait un

équilibre en fonction des résultats réels de cette bascule et évidemment, cet équilibre est en défaveur des communes, et pas en défaveur du Canton.

Cette année, le canton nous fait cadeau de ces Fr. 21'000'000.--, dans notre budget, c'est une somme de Fr. 250'000.-- qui sont concernés et qui figure dans ce compte 720.3515.01 (Participation à la facture sociale), excusez-moi, je ne l'ai pas dit en préalable, c'est bien de ce compte-là qu'il s'agit.

Nous proposons au Conseil de maintenir ce montant, parce qu'il y a encore des incertitudes. Évidemment, nous n'avons pas encore les factures définitives. Nous ne pouvons avoir que de bonnes surprises puisque nous aurions ce montant en plus, mais il faut savoir aussi que nous avons basé notre budget sur une prise en charge de 75% des dépenses thématiques et comme l'a rappelé Mme la Présidente de la Commission des finances, ce ne sera vraisemblablement pas le cas, puisqu'on nous annonce une prise en charge de l'ordre de 65%, donc il faut être prudent.

C'était une information que je souhaitais vous communiquer.

6 Police et Sport  
612 Charges de sécurité  
publique  
612.3511 Part. aux coûts  
de la réforme  
policière

**Mme la Conseillère Catherine CARP :**

Je voulais juste vous rendre attentif au fait que pour le compte 612.3511 charges de sécurité public, « participation aux coûts de la réforme policière », la Commune d'Yverdon-les-Bains qui a de grandes dépenses pour la police communale et régionale, doit aussi participer à la police cantonale à hauteur de 1.47 point d'impôt, ce qui nous semble un peu surprenant alors que d'autres communes n'ont pas de charge de police.

**M. Jean-Daniel CARRARD, Municipal :**

Peut-être une information. C'est vrai que ce montant de 1.47 point d'impôt ne fait pas plaisir à la ville d'Yverdon-les-Bains ni aux autres communes, par ailleurs, mais le principe de la péréquation est inscrit dans la loi, dans la LOPV (Loi sur l'organisation policière vaudoise). Ce qui reste à débattre avec le Canton, c'est la proportion, effectivement, puisque les communes qui ont une police municipale, Yverdon-les-Bains, Nyon, Lausanne etc., paient l'équivalent de 15 à 18 points d'impôt déjà.

Effectivement, certaines communes ne paient pas et il y a bien quelque chose à débattre, surtout que certaines communes payaient auparavant une quote-part à la sécurité par le biais de contrats de prestations qui sont tombés pour l'équivalent de Fr. 35'000'000.--, 62 ETP et que l'ensemble de cette prestation est donc répartie sur les communes. Donc, il y a quelques communes qui sont gagnantes, on ne fait pas partie des communes gagnantes. Je crois que l'UCV (Union des communes vaudoises) et l'ADCV (Association de communes vaudoises) l'ont bien compris, charge à elles de défendre la position des communes de l'ensemble du canton pour ce point en question.

7 Culture et Tourisme  
15 Service de la Culture  
152 Administration  
152.3653 Subsidés aux  
div. sociétés

**M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :**

Ma question porte sur le compte 152.3653 « Subsidés aux diverses sociétés » où le montant augmente en l'occurrence de Fr. 135'000.-- à Fr. 170'000.--. Ma question est en relation avec la troupe de théâtre Les Arpenteurs pour laquelle j'étais déjà intervenu en 2009 à l'occasion de laquelle il avait été remarqué avec mon collègue, M. RICHARD, que cette troupe n'était pas basée à Yverdon-les-Bains, respectivement, elle n'avait pas son siège à Yverdon-les-Bains, ce qui nous paraissait un peu étonnant.

Depuis Mme la Municipale Nathalie SAUGY m'a rassuré, puisque statutairement, le siège de la société est bel et bien à Yverdon-les-Bains. Je m'étonne quand même encore de voir que l'unique adresse disponible pour cette troupe de théâtre est à Orbe avec une case postale.

Y-a-t-il une raison à cela, respectivement, ne pourrait-on pas, dans le cadre de la nouvelle convention qui, semble-t-il sera signée avec cette troupe de théâtre, pour laquelle, d'ailleurs, je

trouve que c'est une bonne chose qu'elle se produise à Yverdon-les-Bains, d'exiger qu'elle ait au moins une adresse sur Yverdon-les-Bains ?

Merci de votre réponse.

**Mme Nathalie SAUGY, Municipale :**

Vous avez raison, Monsieur GILLIÉRON, l'adresse qui est sur leur site internet, il s'agit bien de la case postale de l'administrateur. C'est une troupe donc, ils sont plusieurs et habitent dans la région, dans des villages proches et à Yverdon-les-Bains.

C'est vrai que, je pense pour des questions de simplicité, la case postale est effectivement à Orbe, mais je vais leur suggérer de déplacer leur adresse sur Yverdon-les-Bains.

**M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :**

Merci.

**M. le Conseiller Olivier MAIBACH :**

Ma question à Mme CAPT : j'ai lu dans la presse, il y a quelques semaines qu'un bon millier de compteurs électriques en Suisse romande avaient la fâcheuse tendance de fonctionner de manière très bonne pour le propriétaire et moins bonne pour le consommateur. En effet, ils ont tendance à marquer une consommation électrique de 1 à 3 fois supérieure à la réalité, d'où ma question : à Yverdon-les-Bains, y-a-t-il de ces compteurs électriques qui ont été installés et si oui, quand seront-ils changés ?

Par avance, merci de votre réponse.

**Mme Gloria CAPT, Municipale :**

Merci M. le Conseiller communal pour votre question. Vous avez, en effet, raison. L'institut fédéral de métrologie, METAS, a signalé que des compteurs de la société ISRAEMECO étaient défectueux. Il y a deux types de compteurs qui le sont. Il y a eu, du reste, un communiqué de presse qui a été envoyé au mois de novembre à tous les médias et vous avez pu lire des articles de journaux à ce sujet.

Il s'agit en effet de certains compteurs de deux types qui sont installés dans toute la Suisse. C'est donc un problème général en Suisse. Il y a environ 35'000 compteurs de deux types différents qui sont installés et qui sont défectueux. Le fabricant dit que le problème touche environ 3% des appareils, c'est ce qui a pu être constaté. Ces appareils doivent effectivement être changés. Ils sont à l'heure actuelle répertoriés dans toutes les villes et le problème est donc bien identifié et bien connu.

Ce que je peux vous dire, peut-être ça vous intéressera, c'est que l'origine de ces compteurs défectueux est due à des filaments qui sont à l'origine des erreurs de mesure qui ne résistent pas aux secousses même légères. C'est la raison pour laquelle, soit dit en passant, que si vous pensez avoir un compteur défectueux, surtout, ne le démontez pas, appelez le service pour que nous venions voir sur place parce qu'une fois que vous l'avez démonté, si les filaments se sont rompus, alors à ce moment-là, nous ne pourrions plus vous dire si votre compteur est défectueux ou non.

Pour répondre tout à fait précisément, à votre question, Yverdon-les-Bains a dénombré 591 compteurs qui pourraient être défectueux. Je tiens juste à dire que 3% seulement de ces compteurs sont défectueux, donc cela fait 3% de 591 compteurs identifiés qui doivent être changés dans un délai qui est imparti au 31 décembre 2013. Voilà, donc si vous pensez qu'il y a un problème avec votre compteur, ne le touchez pas, appelez quelqu'un, nous viendrons

8 Service des Énergies  
83 Service de  
l'électricité  
832 Exploitation SEE  
832.3154 Achats et  
entretiens  
compteurs

regarder.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Je vous invite maintenant à passer à la page 11 de votre brochure, comme indiqué précédemment, je ne vous lirai que les totaux des tableaux comparatifs, les charges et revenus par dicastère ayant été lus pendant la première lecture.

**Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère**

	Budget 2013		Budget 2012	
	charges	revenus	charges	revenus
Administration générale	13'854'520	1'618'400	13'710'000	1'546'500
Finances	32'320'200	115'215'500	31'618'600	111'910'400
Bâtiments et urbanisme	22'592'480	7'860'320	22'144'300	7'622'930
Travaux et environnement	21'941'280	7'625'400	21'832'590	7'725'900
Jeunesse et cohésion sociale	35'117'440	5'638'200	32'642'800	6'131'800
Police et sports	36'599'140	21'280'110	23'784'150	8'413'500
Culture et Tourisme	8'577'890	1'842'100	8'629'390	1'943'600
Service des énergies	58'960'800	65'216'100	58'108'120	64'365'700
Totaux	229'963'750	226'296'130	212'469'950	209'660'330
<b>Excédent de charges</b>	<b>3'667'620</b>		<b>2'809'620</b>	

**Autofinancement**

	Budget 2013	Budget 2012
<b>Résultat de l'exercice</b>	- 3'667'620	- 2'809'620
<b>Amortissements</b>	15'215'900	14'207'250
<b>Attributions aux fonds</b>	3'340'600	2'955'150
<b>Prélèvements aux fonds</b>	- 380'000	- 88'000
<b>Autofinancement</b>	<b>14'508'880</b>	<b>14'264'780</b>

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La discussion est désormais ouverte de manière générale à l'article 1.

**Vote**

**L'article 1 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.**

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à l'unanimité moins 1 abstention.

Discussion sur  
l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée. Elle est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR12.35PR est accepté** à l'unanimité moins 2 abstentions.

Le Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2013

	Mouvement financier	Imputations Internes	<b>Totaux</b>
Charges	190'290'730	39'673'020	229'963'750
Revenus	186'623'110	39'673'020	226'296'130
Excédent de charges	3'667'620	0	3'667'620

Article 2 : Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de Fr. 50'000. --.

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci.

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à Fr. 10'000.- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries de crédits complémentaires, l'une en juin, l'autre en décembre.

**10. PROPOSITIONS  
INDIVIDUELLES ET  
INTERPELLATIONS.**

**10.1**

**Une Motion de M. le Conseiller Christian GIROUD (Pour une politique de l'énergie visant à l'autonomie énergétique, favorable aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique), déplacée à la semaine suivante.**

**M. le Conseiller Christian GIROUD :**

Je vous souhaite d'abord une bonne fête de St-Nicolas.

Mme JAQUIER, membre du PRL, m'ayant suggéré de déplacer ma motion à la semaine suivante, afin de pouvoir en discuter plus abondamment au sein de son parti, j'ai accédé à sa

demande. Je vous prie donc de déplacer cette motion à la semaine prochaine.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Je prends note et nous traiterons votre motion lors de la prochaine séance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.2

**Une Motion de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN et consorts, munie de 36 signatures. (Levée des restrictions de circulation du Ch.de la Chèvre et de l'Av. des Sciences)**

Dans les pages de la FAO ayant trait aux prescriptions et restrictions spéciales concernant le trafic routier, il est paru le 30 octobre dernier une série de décisions émanant de notre Municipalité et ayant trait à diverses rues et carrefours situés dans le secteur Chemin de la Chèvre – Avenue des Sciences.

On y indique notamment la pose d'une signalisation introduisant une dérogation supplémentaire à l'interdiction de circuler, celle permettant aux «bus scolaires» d'emprunter ces deux rues jusque-là réservées aux «Transports publics Travys» et aux «Véhicules agricoles».

Cette nouvelle a entraîné de notre part la réflexion suivante : comment se fait-il que la large, si ce n'est grandiose, avenue des Sciences, son espace réservé aux cyclistes, ses passages piétons, ses allées d'arbres et de bancs, son grand giratoire sis à mi-longueur, de même que le fonctionnel chemin de la Chèvre qui y débouche, nanti récemment de deux giratoires côté route de Lausanne, ne pourraient-ils pas tous deux être ouverts au trafic, également en regard des millions de francs payés par le contribuable pour construire et aménager l'ensemble ?

Vu l'engorgement chronique de la route de Lausanne aux heures pendulaires, en particulier le giratoire des Petits-Champs et celui situé au débouché du Chemin de la Sallaz, il serait pourtant logique que dans un but de fluidité du trafic, on ouvre à la circulation le pont de la Chèvre et le petit tronçon rejoignant l'avenue des Sciences. D'autant plus que le récent aménagement de la déchetterie-ressourcerie très utilisée de la STRID, comme le développement de la zone d'activités des Petits-Champs, plaident pour une meilleure desserte du quartier.

On peut objectivement penser que si le pont de la Chèvre, qui enjambe l'autoroute, supporte depuis des années, en sus des grands bus articulés de TRAVYS (28 to.à pleine charge), de lourds convois agricoles, soit un tracteur de 8 à 10 tonnes auquel peut être attelé une remorque à haut cadre remplie d'une vingtaines de tonnes de céréales, soit une trentaine de tonnes disposées sur quatre essieux, on peut en déduire qu'un trafic même bidirectionnel de véhicules légers serait fêtu de paille à côté de cela. De plus, et à dire d'expert, une ouverture bidirectionnel au trafic ne demanderait pour tous travaux que de menus aménagements sur les deux accès au pont.

Enfin, pour avoir le cœur net sur la faisabilité de l'idée et la procédure à entreprendre, nous nous sommes approchés de la direction régionale du Service cantonal des Routes qui a confirmé qu'il ne fallait qu'une demande écrite formelle de la commune-siège adressée à ses bureaux pour que les plans de construction sortent de leur tiroir afin de vérifier précisément la charge supportable, et pour que le même service fasse suivre la requête à qui de droit pour obtenir la voie libre sur cet axe, dans un sens comme dans l'autre.

En conclusion, M. le Syndic, Mmes et MM. les Municipaux, chers collègues Conseillers, nous vous remercions de donner votre appui massif à cette motion : les Yverdonnois qui se rendent à la STRID, les travailleurs pendulaires villageois de la périphérie sud, comme nos concitoyens de Gressy apprécieront !

*Discussion sur la Motion*

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous sommes en présence d'une motion au sens de l'article 62 lettre B de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

**Mme la Conseillère Martine FREY TAILLARD :**

Cette proposition de motion correspond à une fausse bonne idée, ainsi qu'à une vision unilatérale et à court terme. Que se passerait-il si le tronçon proposé était ouvert ? Aux heures de pointe, le trafic en provenance d'Echallens sur la route de Lausanne serait de facto dévié sur le pont de la Chèvre, pour éviter le bouchon qui se crée aux sorties d'autoroute. Ce trafic formerait de nouveaux bouchons, notamment sur l'Avenue des Sciences au carrefour Sciences/Sallaz, et plus à l'intérieur de la ville, au carrefour Entremonts/Av. des Bains (pour ceux qui se rendent à Yvonand).

Les bouchons vont donc se déplacer vers le centre-ville, ce qui est une aberration et va à l'encontre de la volonté populaire exprimée le week-end dernier. Il vaut mieux conserver les bouchons près de l'autoroute et canaliser les voitures sur un seul axe, plutôt que de péjorer la qualité de circulation de tout un quartier. En effet, l'Avenue des Sciences serait transformée en route de transit et la promenade qui vient d'y être aménagée perdrait toute attractivité.

Finalement, les transports scolaires et publics souffriraient également d'une ouverture totale et on peut craindre que certains parents décident alors d'amener leurs enfants à l'école en voiture, alimentant d'autant plus les bouchons. Par contre, une ouverture aux cyclistes sur la route de la chèvre me paraîtrait tout à fait cohérente.

Je vous invite donc à refuser la prise en considération de cette motion, à moins que la motionnaire ne limite sa demande d'ouverture aux seuls cyclistes.

**M. Jean-Claude RUCHET, Municipal :**

Cet objet étant en main du service des travaux, et en tant que suppléant du Municipal délégué, permettez-moi de vous apporter quelques informations.

Premièrement, la démarche est en cours depuis plusieurs mois. Dans le plan des investissements, des montants ont été prévus, notamment pour la mise en conformité de l'ouvrage au trafic 40 tonnes, principalement, sur les appareils de retenue, les joints, les appareils d'appuis et réserves et éventuellement si problème, l'étanchéité. Le financement des travaux fera l'objet d'un préavis en 2013. Les négociations sont en cours avec la copropriété du PST pour la répartition des frais. Ceci fera l'objet d'une planification détaillée selon les résultats des études en cours.

Deuxièmement, le service des travaux, dans le cadre de la demande de prolongement pour l'exploitation des giratoires provisoires de la route de Lausanne, intersection avec avenue de la Sallaz et celui d'Entremonts avec la rue du Midi, a eu une séance de travail avec le service des routes en date du 11 octobre dernier. Lors de cette séance, l'ouverture du chemin de la Chèvre a été longuement discutée et d'un commun accord avec le service des routes, l'ouverture au trafic est planifiée pour 2014. A cet effet un courrier a été adressé au service des routes en date du 3 décembre dernier.

Troisièmement, le jeudi 29 novembre, un mandat a été donné par le service pour faire un plan de signalisation et un rapport sur la gestion du trafic avec le pont ouvert.

Enfin Il faut savoir Mesdames et Messieurs le Conseillers que l'ensemble des ces propositions ont été traitées en date du 28 août 2012 par la Municipalité qui a validé la préparation du dossier pour l'ouverture du chemin de la Chèvre au trafic aussi rapidement que possible.

Vous l'aurez donc compris, la Municipalité n'a pas d'objection à ce que vous lui renvoyez cette motion.

**Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :**

Je remercie M. le remplaçant du Municipal de STE et je me réjouis beaucoup de cette ouverture et je pense que je ne suis pas la seule, les yverdonnois apprécieront beaucoup. Merci.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Maintenez-vous formellement votre motion ?

**Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :**

Oui.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Très bien. La discussion est toujours ouverte à ce point de l'ordre du jour. La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**La prise en considération et le renvoi à la Municipalité de cette motion sont approuvés à une très large majorité et de nombreuses abstentions.**

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**10.3**

**Une Interpellation de M. le Conseiller Bart WIND (La Commission Mobilité)**

L'ancienne « Commission 2 roues » a été remplacée au passage, à la présente législature, par la Commission « Mobilité »

Notre groupe a tenté à plusieurs reprises de faire passer quelques idées auprès de cet organe par l'intermédiaire de notre déléguée. Hélas, les retours de séance que nous obtenons ne sont pas bons. Cette commission semble se noyer dans l'ampleur du thème que représente la « Mobilité ». Les discussions traitant des différents aspects relatifs aux piétons, aux cyclistes, aux automobilistes et aux transports en commun doivent, par nature, être contradictoires.

Évoquer tous ces aspects autour d'une table avec des représentants qui, manifestement, ne disposent d'aucun pouvoir de décision et ne sont pas non plus considérés comme force de proposition, nous semble représenter un exercice pour le moins ingrat, voire inutile.

L'accent que notre groupe souhaite mettre sur la promotion de la mobilité douce en ville, ne semble pas pouvoir être relayé par cette commission que d'aucuns appellent déjà « alibi ».

Nous demandons dès lors à la Municipalité de revoir le fonctionnement de la Commission Mobilité, notamment en réfléchissant à la scinder afin que les projets relatifs à la mobilité douce puissent être pris en charge de manière plus efficace qu'aujourd'hui.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Avez-vous 5 membres pour appuyer votre interpellation ?

**M. le Conseiller Bart WIND :**

Oui.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Merci. Nous sommes donc en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement. J'en déduis que la question posée à la Municipalité est une demande de scission de la Commission de Mobilité !

**M. Daniel Von SIEBENTHAL, Syndic :**

Il s'agit effectivement, plus d'une proposition que d'une question, donc j'en prends acte. Nous allons y réfléchir et nous verrons ce que nous en faisons et vous tiendrons au courant.

**M. le Conseiller Bart WIND :**

Merci M. le Syndic, si vous prenez en considération cette suggestion.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.4

**Une Question de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN (Suppression de lignes régionales CFF).**

Le Conseil fédéral a l'intention de faire la peau aux transports régionaux. 175 lignes de trains régionaux dans toute la Suisse sont menacées.

Concrètement pour notre région, il s'agirait d'Yverdon-Ste-Croix, Orbe-Chavornay, le Pont-le Brassus.

Ma question est la suivante : que pense entreprendre la Municipalité pour essayer, au moins d'essayer, de sauver ces lignes ?

**M. Daniel Von SIEBENTHAL, Syndic :**

Effectivement, la Confédération par ses services, ses offices ou par d'autres biais, sort de temps en temps des idées un peu saugrenues, vous en conviendrez.

Il y a quelques mois, on parlait de supprimer, je ne sais pas combien de dizaines, voire de centaines de lignes régionales, de bus, de cars postaux, idée qui n'a pas fait long feu, heureusement, et je pense que le sort que l'on réservera à celle-ci sera le même.

La semaine dernière, j'étais à Berne pour un Comité de l'association OUESTRAIL, qui comme vous le savez, milite activement et efficacement pour le maintien, la sauvegarde et le développement du train en Romandie. D'ailleurs, elle a contribué au succès auprès du Conseil des États du déblocage de 6,4 milliards pour les infrastructures, dont un certain nombre de milliards pour la Suisse romande. Au sein de ce comité, nous avons discuté de cette idée qui sera très rapidement balayée, tant elle est incongrue et va à contresens de tout ce qu'on peut imaginer parce que ça consisterait à transférer sur la route un certain nombre de ces lignes avec les problèmes que l'on connaît aujourd'hui, ce n'est vraiment pas une bonne idée.

Donc, je ne me fais pas trop de soucis, mais nous restons très attentifs à la situation et à son évolution.

**Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN :**

Merci M. le Syndic, néanmoins, j'ai des pétitions ici qu'on va transmettre à la fin du mois de janvier, au Conseil fédéral, alors, si vous voulez la signer, c'est volontiers que je vous passe quelques feuilles.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La discussion est toujours ouverte au point 10 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'intervention de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité et lui demande si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Non, M. le Président.

**Clôture****M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La parole ne semble plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Il est 21h18, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée. Nous nous retrouvons la semaine prochaine, le jeudi 13 décembre 2012 à 20h00 pour un nouveau Conseil communal. Bonne soirée à tous.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pierre DESSEMONTET

Christine MORLEO

Président

Secrétaire

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 décembre 2012

	Page
1. Appel.....	- 142 -
2. Approbation du PV du 1 <sup>er</sup> novembre 2012.....	- 142 -
3. Démission.....	- 143 -
4. Assermentation.....	- 143 -
5. Communications du Président.....	- 144 -
6. Communications de la Municipalité.....	- 145 -
7. Préavis n° PR12.25PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 6'470'000.-- ▪ pour les travaux d'aménagements routiers, de mobilité douce et d'infrastructures entre la rue de Graveline et la rue Roger-de-Guimps, soit entre les km 1'500 et 1'900 de l'avenue des Trois-Lacs, ▪ ainsi que pour la mise en œuvre des mesures PGEE pour la gestion des eaux de surface du secteur des Isles. l'adoption des réponses aux oppositions du projet soumis à l'enquête publique.....	- 146 -
8. Préavis n° PR12.36PR_ concernant la 2 <sup>ème</sup> série de complément au budget 2012.  Mme Catherine CARP, Présidente de la Commission des finances, rapportrice.....	- 147 -
9. Préavis n° PR12.35PR_ concernant l'adoption du budget pour l'année 2013.  Mme Catherine CARP, Présidente de la Commission des finances, rapportrice.....	- 149 -
10. Propositions individuelles et interpellations.....	- 156 -
10.1 Une Motion de M. le Conseiller Christian GIROUD (Pour une politique de l'énergie visant à l'autonomie énergétique, favorable aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique), déplacée à la semaine suivante.....	- 156 -
10.2 Une Motion de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN et consorts, munie de 36 signatures. (Levée des restrictions de circulation du Ch.de la Chèvre et de l'Av. des Sciences).....	- 157 -
10.3 Une Interpellation de M. le Conseiller Bart WIND (La Commission Mobilité).....	- 159 -
10.4 Une Question de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN (Suppression de lignes régionales CFF).....	- 160 -